



ARRETE N°139/2021 DU 02 JUILLET 2021 PORTANT MISE A JOUR DU PLU DE DIEULEFIT

LE MAIRE,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-60 e R153-18, ainsi que les articles L151-43 et R151-51 relatif au contenu des annexes du PLU,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 juillet 2014 approuvant le plan local d'urbanisme,

Vu l'arrêté du ministère de l'économie, des finances et de la relance du 1^{er} mars 2021 portant abrogation des décrets instituant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles instituées au profit de France Télécom devenue Orange,

Vu les plans et documents annexés au présent arrêté,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Le plan local d'urbanisme de la commune de DIEULEFIT (Drôme) est mis à jour à la date du présent arrêté en fonction des éléments du dossier annexé. A cet effet, sont intégrés en annexe de celui-ci, la liste et le plan des servitudes d'utilité publique.

ARTICLE 2

Les documents de la mise à jour sont tenus à la disposition du public, à la mairie et en préfecture.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

ARTICLE 4

Le présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires.



Fait à Dieulefit le 2 juillet 2021

Le Maire,

Christian BUSSAT